

# Stratégie

## Institution suisse des droits humains ISDH

Date

20 février 2025

### Contenu

- Pourquoi l'ISDH est indispensable : une boussole pour les droits humains en Suisse
- Qui nous sommes : notre mandat
- Ce que nous faisons : nos rôles et nos tâches
- Ce à quoi nous voulons parvenir : nos exigences envers nous-mêmes
- Ce sur quoi nous axons nos efforts : nos priorités thématiques
- L'impact que nous voulons avoir : nos objectifs finaux

### Pourquoi l'ISDH est indispensable : une boussole pour les droits humains en Suisse

Dans une société en évolution constante, dans laquelle ne cessent de surgir de nouvelles problématiques, protéger et promouvoir les droits humains constitue une tâche permanente et la concrétisation de ces droits doit faire l'objet d'une surveillance et d'une adaptation constantes. En tant qu'institution indépendante des droits humains en Suisse, l'ISDH a le mandat légal d'accompagner cette démarche et d'y participer activement.

L'ISDH s'engage pour le respect et la défense des droits humains de tous les individus vivant en Suisse, et en particulier ceux des personnes vulnérables ou défavorisées. Elle fonde sa mission sur les principes suivants :

- les droits humains sont inhérents à la dignité de toute personne humaine ;
- les droits humains sont les piliers de l'Etat de droit et du vivre ensemble ;
- les droits humains doivent sans cesse être développés, au fur et à mesure des évolutions de la société ;
- la société est appelée à œuvrer en permanence pour concrétiser encore mieux les droits humains ;
- la Suisse s'engage, dans sa sphère d'influence, pour la réalisation des droits humains de tous les individus.

---

## Qui nous sommes : notre mandat

L'ISDH est l'institution nationale indépendante dont la Suisse s'est dotée afin de protéger et de promouvoir les droits humains dans tous les domaines de la vie et à tous les échelons étatiques. Elle est neutre sur les plans politique, institutionnel et idéologique et définit elle-même ses axes de travail et l'affectation de ses ressources.

En tant qu'institution nationale des droits humains, l'ISDH travaille selon les Principes de Paris définis par les Nations Unies pour ces entités : avoir été créée sur la base d'une loi, avoir reçu une mission générale de protection et de promotion de tous les droits humains, être indépendante et de composition pluraliste et, enfin, bénéficier d'un financement public suffisant.

L'Assemblée fédérale a conféré une base légale à l'ISDH en adoptant la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023) et notamment les articles 10a à 10c de ce texte.

---

## Ce que nous faisons : nos rôles et nos tâches

L'ISDH assume son mandat légal en réalisant progressivement toutes les tâches que lui confie la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme : information et documentation, recherche, conseil, formation et sensibilisation aux droits humains, promotion du dialogue et de la coopération ainsi qu'échanges internationaux.

Afin de remplir son mandat, l'ISDH endosse plusieurs rôles :

### 1. Sismographe

L'ISDH observe les évolutions sociales, politiques et économiques susceptibles de porter à conséquence pour la protection et la promotion des droits humains. Elle identifie et signale rapidement les nouveaux obstacles à la concrétisation de ces droits et propose des pistes de solution concrètes.

Pour ce faire, elle échange régulièrement avec des spécialistes et institutions du domaine de la promotion et de la protection des droits humains en Suisse et à l'étranger. Elle collabore notamment avec d'autres institutions nationales des droits humains et avec des organisations du système des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. Elle fait bénéficier de ses connaissances et de son expertise les forums internationaux en la matière et contribue à la concrétisation et au développement des droits humains.

### 2. Observatrice critique

Dans l'exercice de son mandat, l'ISDH analyse et recense la manière dont les droits humains sont respectés et concrétisés en Suisse. Elle met en évidence des pratiques éprouvées et des potentiels d'amélioration dans la législation, la jurisprudence ou les pratiques de l'administration ; elle formule des recommandations. Elle critique les évolutions qui constituent un risque pour les droits humains en Suisse, ou pourraient retarder les mesures nécessaires à leur protection.

L'ISDH intervient auprès des autorités législatives et exécutives lorsque ces dernières doivent prendre des décisions qui concernent la protection ou la promotion des droits humains. Elle recommande le cas échéant d'adopter des dispositions légales ou de modifier la législation en vigueur, ou encore de l'appliquer différemment.

L'ISDH s'engage en faveur de la ratification par la Suisse des conventions internationales relatives aux droits humains et de leurs protocoles additionnels ou facultatifs. Elle présente ses propres rapports ou prises de position à l'administration et aux instances internationales.

### 3. Centre de compétences

Sur demande de l'autorité concernée, l'ISDH conseille l'administration, les tribunaux et les parlements aux échelons fédéral, cantonal et communal en matière de protection et de mise en œuvre des droits humains. Elle fournit également ses conseils à la société civile, à l'économie et à d'autres institutions nationales des droits humains ainsi qu'à des organisations internationales. Elle formule aussi des prises de position, des recommandations et des propositions ; elle fait connaître les bonnes pratiques. Mémoire institutionnelle des procédures et démarches relatives aux droits humains en Suisse, elle permet aux différentes institutions d'échanger leurs bonnes pratiques.

### 4. Forum

L'ISDH fournit des informations générales sur les droits humains, leur protection et leur mise en œuvre ; elle lance des débats sur ces sujets. Elle participe à la sensibilisation du public en organisant des manifestations et des activités d'information et de formation. Elle favorise les échanges et la collaboration entre les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre et le développement des droits humains en Suisse. Elle constitue un forum propice à l'apprentissage mutuel, où peuvent affluer différents points de vue et expériences.

L'ISDH participe à l'élaboration de programmes d'enseignement et de recherche dans le domaine des droits humains et soutient l'éducation à ces droits.

L'ISDH entretient des relations régulières avec les parties prenantes nationales et internationales ; elle travaille en étroite collaboration avec certains groupes d'intérêt. Ces derniers, et donc les priorités en la matière, peuvent varier en fonction du but des relations en question et de l'évolution de l'ISDH.

---

## Ce à quoi nous voulons parvenir : nos exigences envers nous-mêmes

L'ISDH entend devenir une organisation bien établie, à fort impact. A long terme (2031 à 2035), elle poursuit les objectifs suivants :

- devenir le centre de référence pour les droits humains en Suisse et apporter une contribution concrète à la protection et à la promotion de ces droits pour l'ensemble des groupes de la population ;

- être largement reconnue dans la communauté des institutions nationales des droits humains, grâce à une solide attribution du statut A par la Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI), et devenir en son sein, en particulier dans le cadre du Réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI), un moteur de la collaboration, de l'apprentissage mutuel et de la solidarité parmi ces institutions ;
- obtenir trois quarts de son budget sous la forme de subventions fédérales et cantonales à libre affectation, afin de garantir son indépendance et de respecter les Principes de Paris, le reste des recettes provenant de mandats attribués par les services fédéraux, les cantons, les communes ou les villes ainsi que de projets financés par des mécènes privés (des fondations surtout) ;
- être reconnue comme une voix autorisée et une importante partenaire pour ce qui est du respect, de la promotion et de la mise en œuvre des droits humains en Suisse, et cela auprès des autorités, du monde scientifique, de la société civile, du secteur privé et des médias, y compris à l'international ;
- pouvoir compter de manière durable sur un large soutien de la part du monde politique et de la société, afin de pouvoir mener intégralement à bien sa mission.

A moyen terme (2027 à 2030), l'ISDH entend

- devenir, en sa qualité d'INDH accréditée au bénéfice du statut A, une institution connue et reconnue au sein de la société et en particulier auprès des acteur.trice.x.s engagés dans le domaine des droits humains, tant sur le plan national qu'à l'international ;
- se doter d'une structure consolidée et d'une équipe ayant acquis la taille et les compétences nécessaires pour exécuter au mieux ses tâches ;
- s'assurer un financement fédéral et cantonal durable et suffisant pour accomplir le mandat d'une INDH en Suisse (de l'ordre de cinq millions de francs par an au minimum) ;
- diversifier ses sources de financement grâce à des fonds de tiers ;
- mettre en place des échanges, des alliances et des collaborations avec des acteur.trice.x.s et des groupes de défense des intérêts actifs dans le domaine des droits humains, auxquels ces derniers contribuent de manière active ;
- étoffer son offre d'informations, de formations et de services et la proposer dans un format aussi inclusif que possible, dans les langues nationales et en anglais ; améliorer en continu l'accessibilité de cette offre.

A court terme (2025 et 2026), l'ISDH s'est fixé les priorités suivantes :

- achever sa procédure d'accréditation auprès de la GANHRI ;
- consolider ses compétences, structures et ressources et poursuivre un développement de sa structure organisationnelle axée sur les résultats ;
- poser les bases de la future diversification de ses sources de financement et d'un relèvement progressif de son budget à partir de 2027, assuré en majeure partie par la Confédération et les cantons ; réaliser des mandats pour les pouvoirs publics et collaborer avec des fondations privées afin d'obtenir des ressources supplémentaires ;

- étendre sa présence en Suisse et à l'étranger et collaborer de diverses manières avec des acteur.trice.x.s engagés dans le domaine des droits humains ; à cette fin, veiller également à ce que ses membres fassent le lien avec la société ;
- publier des informations de référence sur l'importance des droits humains et poser des jalons dans le débat sur cette thématique ; jeter les bases de son offre de formation et de prestations de services.

---

## Ce sur quoi nous axons nos efforts : nos priorités thématiques

Ces prochaines années, l'ISDH axera ses efforts sur quatre axes thématiques qui abordent des questions transversales touchant à l'ensemble des droits humains. Ces thématiques transversales constituent la meilleure façon d'avoir un impact aussi large que possible en faveur des droits humains. Tout l'intérêt d'une institution nationale des droits humains réside en effet dans l'étendue de son mandat, qui lui permet de réunir divers acteur.trice.x.s et institutions et de promouvoir les échanges de connaissances et d'expériences entre eux.

La définition de priorités thématiques n'empêchera pas l'ISDH de se prononcer sur d'autres sujets, en fonction de l'actualité.

### 1. Droits humains et démocratie

Les droits humains limitent-ils la démocratie, y a-t-il friction entre les deux ? Ou sont-ils plutôt une condition sine qua non pour qu'une démocratie en soit vraiment une, de la même façon qu'un régime démocratique est indispensable à la concrétisation des droits humains ? Peut-être la réalité est-elle faite de ces deux cas de figure ? De frictions et de dépendance mutuelle ? Ces questions concernant la validité des droits humains se posent dans toute démocratie, mais elles sont tout à fait décisives dans le cas du système démocratique suisse.

### 2. Fédéralisme et droits humains

Lorsque la Confédération s'engage à respecter certaines normes internationales en matière de droits humains dont le respect incombe en particulier aux cantons, compétents dans des domaines tels que les constructions, les écoles, la santé, les affaires sociales, la police, le système pénitentiaire, etc., comment ces engagements se transposent-ils à l'échelon cantonal ? Et comment les organes internationaux peuvent-ils appréhender la situation dans les cantons ? Comment gérer les différences entre cantons en matière d'application des droits humains ? Quel est le rôle des communes en matière de protection et de promotion des droits humains ? Le fédéralisme est à la fois un laboratoire de bonnes pratiques dans le domaine de la protection des droits humains et un obstacle à leur mise en œuvre.

### 3. Externalisation de la responsabilité en matière de droits humains

Traditionnellement, c'est l'Etat qui répond de la sauvegarde des droits humains, pour l'essentiel sur un territoire donné. Ce principe est aujourd'hui battu en brèche : dans de nombreux contextes, l'action de l'Etat est de moins en moins rattachée à un territoire précis. Ainsi, la politique d'asile de la Suisse se façonne en haute mer et dans les frontières extérieures de l'espace Schengen ; la politique climatique d'un Etat a elle des effets dans le monde entier ; et les conflits, désormais hybrides,

ne se livrent plus seulement sur le champ de bataille. Les propos prononcés et les actes commis sur Internet ne sont plus rattachés à un lieu géographique concret. En conséquence, la responsabilité en matière de droits humains est fréquemment externalisée à un autre Etat ou à des acteurs privés. Il est dès lors crucial, pour l'efficacité future du système de protection des droits humains, de déterminer qui est responsable de garantir leur respect dans des situations aussi floues.

#### 4. Discriminations multiples

Il existe plusieurs conventions visant à protéger des personnes vulnérables ou défavorisées : une convention contre le racisme, une autre pour protéger les femmes, une autre encore pour les personnes en situation de handicap. Qu'en est-il lorsque la discrimination ne repose pas sur une seule et unique caractéristique, mais sur une combinaison de facteurs ? Les discriminations se fondant très souvent sur plusieurs caractéristiques des victimes, il est indispensable, pour les comprendre et les combattre, de les considérer comme des discriminations multiples.

---

## L'impact que nous voulons avoir : nos objectifs finaux

L'objectif que poursuit l'ISDH à long terme est d'améliorer de manière durable la situation en matière de droits humains de toutes les personnes situées dans la sphère d'influence de la Suisse.

A moyen terme, l'ISDH œuvrera pour que le discours sur les droits humains en Suisse soit empreint d'optimisme et d'espérance et que les institutions amenées à aborder de près ou de loin les droits humains – conventions internationales avec leurs mécanismes d'application, tribunaux nationaux et internationaux, structures politiques et organisations internationales, société civile et médias – y soient reconnues et protégées.

A court terme, l'ISDH souhaite influencer le débat public sur les droits humains en l'alimentant d'éléments matériels et communicationnels dans ses quatre axes de travail principaux. Envers la Confédération et les cantons, elle œuvre pour la compréhension des différences entre les cantons en ce qui concerne les modalités des dispositifs de protection des droits humains et encourage les échanges visant à élaborer ensemble de bonnes pratiques. Par ailleurs, l'ISDH met en évidence auprès des tribunaux, des partis et des responsables politiques le lien étroit existant entre démocratie et droits humains. Elle vise aussi à faire de l'« externalisation de la responsabilité » une notion courante dans les milieux scientifiques, l'administration et les activités politiques en lien avec les droits humains. Enfin, l'ISDH fait en sorte que les médias, le monde politique et l'administration voient dans les diverses formes de discrimination des éléments relevant de la discrimination multiple.

Pour atteindre ces objectifs, l'ISDH élabore des études de référence qu'elle rend accessibles au public ; dans ce cadre, elle examine notamment les procédures de rapports périodiques présentés par la Suisse. Ces études déboucheront sur des projets, des manifestations et des interventions concrets dans les quatre axes de travail Droits humains et démocratie, Fédéralisme et droits humains, Externalisation de la responsabilité en matière de droits humains et Discriminations multiples.